



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

géothermie

Question écrite n° 6884

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le bilan de la géothermie dans notre pays. En effet, durant les années 70-80, plusieurs collectivités locales, notamment en ÎLE-de-France, s'étaient prises d'engouement pour la géothermie qui était alors considérée comme innovante et très peu coûteuse. Malheureusement, trente ans après ces expériences novatrices, le bilan n'a jamais été réalisé, notamment quant à ses conséquences financières pour les collectivités locales qui s'étaient portées alors candidates pour ces forages. Ce bilan mériterait d'être fait globalement pour l'opération géothermie en général et pour chacun des forages locaux, en particulier. Ce bilan pourrait également et très utilement être communiqué aux conseils municipaux des collectivités locales concernées. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur ces deux propositions.

Texte de la réponse

Les opérations géothermiques en France, et plus particulièrement en Île-de-France, ont fait l'objet d'un suivi continu par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et notamment par sa délégation régionale d'Île-de-France qui entretient la mémoire industrielle et financière de ces projets. Le nouveau contexte énergétique incite à envisager une relance de ce type d'actions. Ainsi, des études internes à l'ADEME sont réalisées afin de soumettre prochainement le plan de relance correspondant au débat du conseil régional. Il s'agira de promouvoir des partenariats locaux, impliquant éventuellement de nouveaux types de structures d'exploitation. Sur un plan technique, les bilans des acquis des anciennes opérations géothermiques en Île-de-France ont fait l'objet d'un certain nombre de synthèses publiques telles que : le rapport : « La géothermie, une énergie d'avenir, une réalité en Île-de-France », coordonné par l'ARENE Île-de-France et rédigé par l'ADEME et le BRGM avec la contribution du CNRS en 1998, proposant en annexe des bilans techniques détaillés des sites de Chevilly-Larue, L'Hay-les-Roses, de Meaux ainsi que de Melun l'Almont ; un document plus récent (2005) intitulé : « La géothermie en Île-de-France » actualisant et résumant les principales données, édité par l'ADEME (délégation régionale d'Île-de-France). On peut en retenir trois secteurs où des avancées majeures ont été obtenues pour ce type de projets prometteurs pour l'Île-de-France : l'exploitation selon la technique du doublet de l'aquifère de Dogger au travers de cinquante-quatre installations dont trente-quatre en fonctionnement ce jour ; une meilleure maîtrise de la conception et du fonctionnement d'une boucle géothermale véhiculant un fluide chargé en sels et en éléments corrosifs ; l'optimisation des gros réseaux de chaleur, qui pourraient être à terme complétés grâce au développement des nouveaux concepts de la géothermie « intermédiaire » (aquifères peu profonds ou échanges avec le sol par pompes à chaleur).

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6884

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6070

Réponse publiée le : 27 novembre 2007, page 7508